



L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services de l'Education
nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

S/C Mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux de collèges
avec SEGPA

Nice, le mercredi 18 septembre 2019

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Objet : Recrutement poste à exigences particulières : enseignant(e)
coordonnateur(trice) en classe relais au collège Carnot à Grasse.

Division du Personnel
1^{er} degré

Vous voudrez bien porter à l'attention des instituteur(trice)s et professeur(e)s des
écoles l'appel à candidature cité en objet.

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste.

Affaire suivie par :
Sakina Sadouk
gestionnaire
Téléphone
04 93 72 63 57

Les personnels intéressés voudront bien adresser leur fiche de candidature par voie
hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du
personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante : ia06-dipe2@ac-nice.fr) **avant
le jeudi 26 septembre 2019 midi**

Mél.
sakina.sadouk@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H

RECRUTEMENT POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

FICHE DE CANDIDATURE A RETOURNER A LA DSDEN POUR 26 SEPTEMBRE 2019 MIDI

NOM : **Prénom :**

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire en délégation
le :

Quotité travaillée :

Circonscription :

Ancienneté dans la fonction occupée :

AGS(renseigné par le service DIPE II) :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse électronique académique :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) au poste

- Enseignant(e) coordonnateur(trice) en classe relais au collège Carnot à Grasse

A le
(signature)

Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de circonscription :

Ale
(signature)

Enseignant Coordonnateur de dispositif-relais

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré désirant s'impliquer fortement auprès des publics scolaires en grande difficulté, prioritairement détenteurs d'un CAPSAIS ou CAPASH option F, CAPPEI (2018)

Date de prise de fonction :

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.

Postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé : nomination à titre définitif

Postes se libérant après le mouvement : nomination à titre provisoire sans priorité ou bonification au mouvement suivant.

Conditions de rémunération : poste ouvrant droit à :

- 30 points NBI (140.4 € brut/mois),
 - l'indemnité spéciale versée aux enseignants 1^{er} degré exerçant en classe relais (131.46€ brut/mois),
 - l'indemnité de fonctions particulières, sous réserve d'être détenteur d'un diplôme professionnel spécialisé (70.35€ brut/mois).
- 72 HSE/an

Ces indemnités ne sont pas cumulables avec l'ISAE.

Conditions d'exercice :

Un dispositif relais est rattaché administrativement à un établissement scolaire et placé sous la responsabilité du chef d'établissement. Il accueille des élèves provenant de plusieurs établissements scolaires.

Cadre réglementaire : circulaire n° 2014-037 du 28 mars 2014

Description des missions :

Les dispositifs relais s'adressent à des élèves du second degré (essentiellement de collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs mais aussi extrême passivité face aux apprentissages.

Ces dispositifs proposent un accueil temporaire adapté afin de réinsérer ces jeunes dans un parcours de formation tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Ils doivent essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages et favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences.

A cette fin, le coordonnateur du dispositif doit :

- 1 - Assurer les heures d'enseignement (21h devant élèves - 2 h de coordination et synthèse)
- 2 - Assurer la coordination pédagogique de l'équipe du site et des partenariats
- 3 - Assurer l'accueil et le suivi administratif de groupes d'élèves sous l'autorité du chef d'établissement
- 4 - Permettre aux jeunes d'établir un projet personnel d'insertion scolaire ou professionnelle en s'appuyant sur des partenariats (protection judiciaire de la jeunesse, collectivités locales, services sociaux, associations de prévention)
- 5 - Assurer la liaison avec les familles et les établissements d'origine des élèves

Compétences et qualités requises :

- Motivation, disponibilité
- Capacités d'écoute et d'adaptation, compréhension de la psychologie des adolescents
- Capacités organisationnelles, relationnelles et partenariales fortes
- Connaissance de l'environnement partenarial des dispositifs-relais

Personne à contacter pour obtenir pour des informations sur le poste : le coordonnateur départemental des dispositifs relais, 04.93.72.64.74 – adresse électronique : sandrine.barbat@ac-nice.fr

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Service de l'Education Nationale et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.